

N°DBCA-2020-058

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MARCHE D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DU SDIS 76
LOT N°2 : RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES – AVENANT N°1**

Le 23 septembre 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au bureau,*
- *la délibération du Bureau du Conseil d'administration n°2016-BCA-105 du 7 décembre 2016 portant attribution des marchés d'assurances,*
- *l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.*

*

**

Le marché d'assurance « responsabilité civile et risques annexes » a été conclu avec ADH SEGIA représentant la compagnie Allianz pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Du fait des résultats de notre contrat et du contexte national dans le secteur des assurances des Sdis, la compagnie a fait une proposition de majoration du montant de la prime. A défaut d'acceptation par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), le marché serait résilié par la compagnie conformément aux dispositions du contrat.

Suite à cette proposition, le Sdis 76 a engagé une négociation avec ADH SEGIA afin de trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des parties et ainsi éviter la résiliation.

Le résultat de la négociation est le suivant :

Montant prévisionnel annuel de la prime	Montant initial	104 300,26 € TTC	
	1 ^{ère} proposition de la compagnie	169 480,86 € TTC	Nouveau montant prévisionnel de la prime pour la dernière année du contrat
	Contre-proposition du Sdis 76	124 350,74 € TTC	Proposition du Sdis 76 de lisser l'augmentation de la prime à compter de 2020*

* avec application d'un taux de 0,23456 % TTC par rapport à la masse salariale au lieu de 0,19511 % concernant la responsabilité civile générale.

Le montant prévisionnel du contrat pourrait donc évoluer de 521 501,30 € TTC à 561 602,26 € TTC, soit une augmentation de 7,69 %.

*

**

Cet avenant engendrant une augmentation de 7,69% par rapport au montant d'origine du marché, la commission d'appels d'offres a eu à statuer sur ce dossier. Elle s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 23 septembre 2020.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché d'assurance relatif à la responsabilité civile et risques annexes.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200923-DBCA-2020-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER